

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

- 912
- 913
- 914
- 915

P

OBJET : Rapports de gestion et comptes financiers des Sociétés d'Economie Mixte pour l'exercice 2016

P. J. : 4 projets de délibération

L'ordonnance 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Cette obligation a été rendue applicable aux communes de la Nouvelle-Calédonie par la loi modifiée du 29 décembre 1990. Le conseil municipal de la Ville de Nouméa se doit donc de se prononcer chaque année sur les états financiers qui lui sont présentés par ses représentants au sein des Conseils d'administration de ces organismes.

A noter qu'à la clôture de l'exercice 2016, la Ville de Nouméa détient des participations dans les sociétés suivantes :

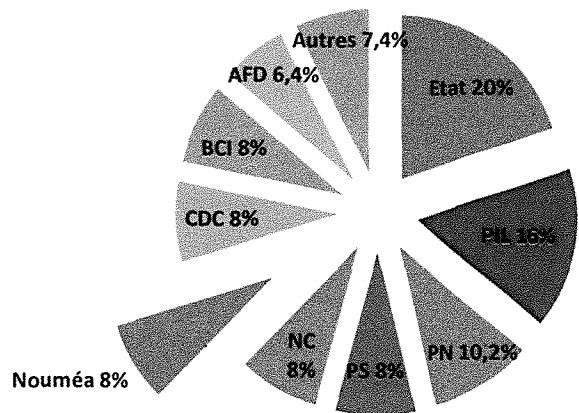
Désignation	Capital social de la SEM	% du capital détenu par la Ville	Capital social détenu par la Ville de Nouméa	Nombre de représentants au Conseil d'Admin.
SAEM SECAL	565 000 000 F	8 %	45 200 000 F	1
SEM AGGLO	200 000 000 F	7,25 %	14 500 000 F	1
SEML SODEMO	185 000 000 F	75,68 %	140 008 000 F	7
SEML de TINA	325 370 200 F	18,23 %	59 314 987 F	1

I. La Société Anonyme d'Economie Mixte SECAL

Créée en 1971 à l'initiative de l'Etat pour une durée de 99 ans, la SAEM SECAL a pour objet social d'aménager des zones urbaines, industrielles ou touristiques et de réaliser certaines opérations immobilières y afférent. Elle effectue la plupart de ses opérations dans le cadre de conventions passées avec les donneurs d'ordre (collectivités locales pour l'essentiel) mais agit aussi en nom propre.

Composition du capital de la société

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital initial	Capital à juin 2016	%
Etat	2 000	12 500 000	113 000 000	20%
PIL	1 600	10 000 000	90 400 000	16%
PN	1 024	6 400 000	57 856 000	10,2%
PS	800	5 000 000	45 200 000	8%
NC	800	5 000 000	45 200 000	8%
Nouméa	800	5 000 000	45 200 000	8%
CDC	800	5 000 000	45 200 000	8%
BCI	800	5 000 000	45 200 000	8%
AFD	637	3 981 250	35 990 500	6,4%
Autres	739	4 618 750	41 753 500	7,4%
Total	10 000	62 500 000	565 000 000	100%



A. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA SECAL

L'année a été marquée par les projets suivants :

- l'inauguration du chantier Néobus,
- la livraison du Médipôle,
- l'inauguration de l'espace culturel Airi Jawe à Poindimié,
- le démarrage des travaux du centre de tri de l'OPT,
- l'inauguration du pont de Mokoué à Canala,
- la livraison de l'échangeur des érudits à Dumbéa sur mer,
- le démarrage du projet du centre médico-social de la CAFAT à Rivière salée,
- la livraison de la nouvelle mairie de Dumbéa,
- la réalisation du centre hospitalier du Nord à Koné,
- la poursuite du projet pôle sécurité du Mont-Dore,
- le lancement de l'éco-quartier de Sakamoto,
- la poursuite de l'aménagement de la ZAC Panda

Par ailleurs, la SECAL s'est lancée dans la diversification de son activité dans le domaine de la mobilité en proposant des études notamment sur le transport scolaire auprès des collectivités.

De plus, la SECAL reste engagée dans une démarche de développement durable confirmée par les actions suivantes :

- la reconduction de la certification ISO 14001 Environnement pour la structure et les opérations,
- l'obtention de la certification HQE (Haute Qualité Environnementale) Aménagement pour les futures tranches de la ZAC Panda,
- la mise en place de la charte Chantier Vert avec la CCI sur de nombreux chantiers,
- la mise en place de contrats de culture à grande échelle pour la plantation de sujets sur les projets Dumbéa sur mer ou Néobus,
- la livraison de la première tranche de la station d'épuration de Dumbéa sur mer.

La SECAL a généré un chiffre d'affaires global de 652 millions en 2016, réparti par métier dans le tableau ci-dessous :

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR METIER EN 2016 :

Secteur (en KF)	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart 2015/2016
Aménagement	277 301	236 927	249 100	- 28 200
TCSP	96 111	111 145	135 530	39 419
Nord	98 798	114 402	82 683	- 16 115
Constructions publiques	79 018	122 850	93 437	14 419
Habitat	28 900	28 080	30 300	1 400
Opérations propres	18 684	15 000	10 040	- 8 644
Marges sur op. propres	43 170			- 43 170
Locations	46 956	49 752	51 036	4 080
TOTAL	688 938	678 156	652 126	- 36 811

En raison de l'absence de marges sur opérations propres, le chiffre d'affaires a diminué de 36,8 millions soit une baisse de 5.34 % par rapport à 2015.

Deux secteurs sont en léger ralentissement sur la période : celui de l'aménagement (-10%) en raison du rallongement de la durée de concession des ZAC de Dumbéa sur mer et de Panda, et celui du Nord (-16%) suite à la reprogrammation de certaines opérations.

Les opérations menées par la SECAL pour la Mairie de Nouméa a représenté un chiffre d'affaires de 3,1 millions en 2016 contre 1,4 millions de francs en 2015, avec notamment un choix de scénario d'aménagement et une validation de l'avant-projet sommaire sur le projet d'éco-quartier de SAKAMOTO, permettant de lancer la constitution du dossier de réalisation en début d'année 2017.

La province Sud reste cependant le principal donneur d'ordres de la SAEM, avec les ZAC de Dumbéa et Panda, et poursuit ses activités avec le CHT, la Mairie de Lifou et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

L'année 2016 est ainsi marquée par les événements suivants :

- la poursuite du mandat pour la réalisation du projet Néobus,
- le dynamisme des opérations de construction publique, avec le mandat de l'OPT notamment,
- la progression des opérations d'aménagement aux échéances à longue durée,
- l'obtention de nouvelles commandes dont notamment l'aménagement des quais Ferry.

B. RAPPORT FINANCIER 2016 DE LA SECAL

L'analyse du compte de résultat doit être faite en distinguant les comptes de charges et produits de la structure qui contribuent seuls à la formation du résultat de la société, puis consolidée par les impacts des activités de concessions, de mandats et d'opérations propres sur les charges et produits globaux.

1) Détermination du résultat global de l'exercice 2016

En KF	2014	2015	2016	Evol. 15-16	Evol. Moy. sur la période
Résultat d'exploitation	60 578	49 620	7 357	-85,17%	-65,15%
Charges d'exploitation	5 095 194	5 294 217	4 250 219	-19,72%	-8,67%
Produits d'exploitation	5 155 772	5 343 837	4 257 576	-20,33%	-9,13%
Dont CA	679 401	759 000	673 140	-11,31%	-0,46%
Dont reprises sur provisions et autres	-3 234	-2 779	0	+ 100,00%	-100,00%
Résultat financier	-2 994	-2 018	-2 227	-10,36%	-13,76%
Résultat exceptionnel	11 535	4 317	26 307	+ 509,42%	+ 51,02%
RESULTAT avant impôts	69 119	51 918	31 437	-39,45%	-32,56%
Excédent Brut d'Exploitation = (VA - impôts et taxes - charges de personnel)	141 458	128 267	90 367	-29,55%	-20,07%
Impôts sur les bénéfices	20 120	14 684	5 398	-63,24%	-48,20%
RESULTAT NET	48 999	37 234	26 039	-30,07%	-27,10%

Le résultat global de l'exercice 2016 a diminué par rapport à 2015 (- 30 %) confirmant la tendance décroissante de 2015, en raison d'une baisse significative du résultat d'exploitation, atténuée par une forte augmentation du résultat exceptionnel.

En effet, le résultat d'exploitation est en recul de 42 millions, s'expliquant par l'absence de marge sur opérations propres en 2016 contre 43 millions en 2015. Quant au résultat exceptionnel, il est principalement généré par la vente de véhicules de la société et de deux villas : la villa témoin de Dumbéa sur mer et la villa de Pouembout qui hébergeait anciennement les bureaux de l'agence Nord.

2) Les données du bilan au 31 décembre 2016

ACTIF				PASSIF			
En KF	2014	2015	2016	En KF	2014	2015	2016
Actif immobilisé	575 154	686 534	675 028	Capitaux propres	742 277	776 788	800 104
immo. Incorporables	1 631	2 166	1 000	dont résultat	48 999	37 234	26 039
immo. corporelles	572 248	683 050	672 845	Provisions	20 319	32 403	47 614
immo. financières	1 275	1 318	1 183				
Actif circulant	25 044 900	27 473 786	29 966 530	Dettes	23 497 645	25 430 441	26 917 428
Stocks de biens	17 271 622	19 633 109	20 082 327	Emprunts	12 425 930	14 609 629	17 695 986
Stock de produits intermédiaires et finis	272 348	299 798	873 423	Fournisseurs	3 662 005	2 901 273	1 806 751
Créances	4 878 395	2 266 072	4 721 790	Mandat	3 348 683	3 749 982	6 469 885
VMP	200 825	1 576 655	200 640	Autres	4 061 027	4 169 557	944 806
Disponibilités	2 421 709	3 698 151	4 088 350				
Comptes de régul.	4 035	5 443	2 211	Comptes de régul.	1 363 847	1 926 131	2 878 623
TOTAL GENERAL	25 624 089	28 165 763	30 643 769	TOTAL GENERAL	25 624 089	28 165 763	30 643 769

Le fonds de roulement de la société [Actif immobilisé – (capitaux propres + provisions + emprunts)] continue de s'améliorer sur la période observée (+3.8 milliards soit +25,5%), de même que les disponibilités (+10,6 %) grâce à la hausse des mandats et des concessions. Le niveau élevé de disponibilités est directement lié à la trésorerie mandats, fortement influencée par les encaissements des appels de fonds à fin 2016, notamment sur les opérations Néobus, Centre Hospitalier du Nord de Koné, Centre de tri de l'OPT, tandis que la trésorerie de la structure reste stable au 31 décembre 2016.

Le stock de terrains sur les concessions s'est développé en 2016 (+2,2 %) :

ACTIF (en KF)	2014	2015	2016
En cours de production Concessions	17 271 622	19 633 109	20 082 327
<i>dont Zone de PANDA</i>	5 275 127	5 097 961	4 960 656
<i>ZAC de BOULARI</i>	666 173	506 520	553 047
<i>Centre urbain de KOUTIO</i>	292 860	191 168	212 741
<i>KAMERE</i>			
<i>dont ZAC de DUMBEA SUR MER</i>	11 037 462	13 837 459	14 355 883

Le stock d'encours de production de biens progresse. Il est constitué du coût de revient des opérations non vendues en concessions. Ce stock de terrains, essentiellement observé sur les ZAC de Panda et Dumbéa sur Mer, correspond à la livraison des futures tranches à commercialiser afin de maintenir un rythme de commercialisation constant.

En revanche, les dettes fournisseurs sont en baisse atteignant 1,8 milliards contre 2,9 milliards fin 2015 ; elles correspondent aux factures en attente de règlement essentiellement sur les opérations du Médipôle et du Néobus.

3) Perspectives 2017

En 2017, le chiffre d'affaires de la SECAL devrait suivre les mêmes tendances que celui de 2016 avec notamment des loyers et mandats en hausse, une légère baisse des rémunérations de la SECAL sur les concessions et la concrétisation des premières ventes de l'opération propre Le Santal.

Au moment où la ressource financière publique se fait plus rare, la SECAL se doit de proposer non seulement des prestations de service et d'expertise sur ses métiers historiques mais aussi une capacité d'intervention opérationnelle innovante à travers :

- le développement d'une offre de service en réponse aux enjeux de mobilité,
- l'amélioration de la gestion d'équipements,
- l'accompagnement des collectivités dans le développement de la Ville intelligente,
- l'étalement des investissements par la proposition de montages innovants.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, la SECAL a réorganisé ses ressources humaines autour de la formation interne et s'est dotée d'un plan de formation global.

4) Approbation des comptes de la SAEM SECAL pour l'exercice 2016

Les comptes et bilan de l'exercice 2016 ont été arrêtés par l'assemblée générale ordinaire de la SAEM SECAL du 22 juin 2017.

Les comptes et rapports de la société qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver, sont mis à disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

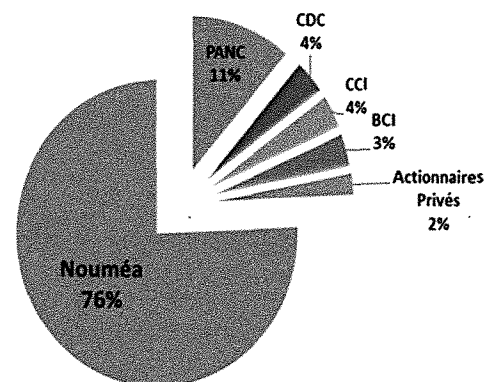
II. La SEML SODEMO

Créée en 1987, la SODEMO est une société d'économie mixte locale qui a pour objet notamment :

- de réaliser ou d'apporter son concours à la réalisation de toute étude économique et/ou technique concernant directement l'aménagement urbain de la Ville de Nouméa, et plus particulièrement l'aménagement du pôle animation de la Baie de la Moselle,
- d'acquérir ou apporter son concours à l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de projets confiés à la société dans le cadre de ses conventions de concession,
- de prendre en exploitation des activités de plaisance et activités annexes, notamment d'équipements portuaires, touristiques, commerciaux ou de loisirs, sur le domaine appartenant ou mis à disposition par la Ville et le Port Autonome.

Le capital social est réparti entre plusieurs actionnaires :

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital initial	Capital à juin 2016	%
Port Autonome NC	2 115	21 150 000	21 150 000	11%
CDC	671	6 710 000	6 710 000	4%
Chambre de Commerce de NC	650	6 500 000	6 500 000	4%
BCI	643	6 430 000	6 430 000	3%
Nouméa Gros	110	1 100 000	1 100 000	1%
BNP NC	93	930 000	930 000	1%
Arbé Nouméa	72	720 000	720 000	0%
Total Pacifique	70	700 000	700 000	0%
Nouméa Yacht Charter	36	360 000	360 000	0%
Société Générale	34	340 000	340 000	0%
Société Mary D Entreprises	6	60 000	60 000	0%
Nouméa	14 000	140 000 000	140 000 000	76%
Total	18 500	185 000 000	185 000 000	100%



Les différents secteurs d'activités de la société font l'objet d'une présentation comptable distincte ; ces données sont ensuite consolidées dans les comptes annuels d'exploitation de la SEM. Ils se répartissent comme suit :

- Port Moselle,
- Port Brunelet,
- Nouville Plaisance,
- Concessions avec le Port Autonome de Nouvelle Calédonie (PANC),
- Port de Boulari
- Cellule Aménagement et Projets Urbains.

A. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA SODEMO

En 2016, le résultat d'exploitation consolidé de la société est excédentaire à hauteur de 24,2 millions, contre 26,7 millions en 2015 (soit une diminution d'environ 9,3 % par rapport à 2015), se répartissant comme suit par secteur :

- La cellule Aménagement et Projets Urbains : -6,2 millions
- Port Moselle : 21,4 millions
- Port Brunelet : 17,5 millions
- Nouville Plaisance : -20,7 millions
- Port de Plaisance de Boulari : 2,4 millions

Ce résultat est toutefois abondé à hauteur de 20,7 millions par la garantie d'équilibre financier versée par le Port Autonome pour couvrir le déficit d'exploitation de la concession de Nouville Plaisance.

1) Cellule Aménagement et Projets Urbains

La Cellule constate une détérioration du résultat en 2016 avec un déficit de 6,2 millions contre celui constaté en 2015 à hauteur de 2,5 millions. Cette dégradation s'explique principalement par une baisse d'activité.

En 2016, la Cellule a obtenu :

- un mandat de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Ville de Nouméa concernant les travaux sur la rue de l'Alma-André Ballande
- un marché à bon de commande pour l'optimisation des emplacements de tombes et caveaux du cimetière du PK5
- une nouvelle étude à la demande des pêcheurs lagonaires au PANC pour la mise à disposition d'un ponton permettant de mieux gérer leurs activités de pêche et d'approvisionnement des étals du marché de Nouméa.

Malgré la baisse de son activité, la Cellule reste toutefois totalement opérationnelle et en mesure de répondre aux besoins des actionnaires de la SODEMO, en matière de pilotage d'études ou de conduite d'opérations dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de mandat.

2) Port Moselle

Le résultat net de Port Moselle est excédentaire de +21,4 millions, équivalent à son niveau en 2015.

Les principaux projets menés en 2016 ont porté sur :

- l'installation de portails à accès contrôlé aux pontons flottants, réalisée et réceptionnée en 2016 ;
- la programmation de l'installation d'équipements complémentaires (bancs et poubelles) en harmonie avec les portails et les pergolas qui seront installés sur les quais, poursuivie en 2017 ;
- une étude menée en mars 2016 pour connaître l'usage des parkings de la SODEMO et ses environs à partir de laquelle un plan de réaménagement de cet espace sera proposé ;
- et une étude sur la gestion de l'assainissement des réseaux de Port Moselle qui pourra être mise en œuvre dans le cadre du projet global d'aménagement du site.

3) Port Brunelet

Le résultat d'exploitation 2016 de Port Brunelet affiche un excédent de +17,5 millions contre +16,8 millions en 2015.

Les principaux projets menés en 2016 ont concerné la poursuite de l'installation d'un système de contrôle d'accès aux aires de stationnement du port et la programmation de la mise en place des portails d'accès aux pontons. Par ailleurs, une partie du linéaire des quais a fait l'objet d'un point d'alerte quant à un éventuel déplacement des parois. Un bureau d'étude a été mandaté pour réaliser un sondage afin de définir ces éventuels déplacements.

4) Nouvelle Plaisance

Comme les années précédentes, l'exploitation de Nouvelle Plaisance est à nouveau déficitaire à hauteur de -20,7 millions en 2016 contre -10,2 millions en 2015.

Bien que les produits (hors garantie financière) aient progressés de 5.4% par rapport à 2015 grâce à une activité plus dense, les charges ont également augmenté de 13% (dont +33,2 % sur les services extérieurs, +5.5% sur les charges de personnel et +8.5% sur les charges de gestion courantes).

Pour rétablir l'équilibre d'exploitation de la concession, plusieurs pistes seront étudiées au cours de l'exercice 2017 :

- une réflexion approfondie sur la mise en place d'un système de vidéo protection (caméras thermiques pour le risque d'incendie et caméras à détection de mouvement pour les intrusions) afin de se passer complètement d'une surveillance humaine en dehors des heures d'ouverture ;

- une étude pour l'optimisation de la gestion des déchets générés sur le site qui permettra de refacturer plus justement les professionnels de la zone et de réorganiser les points de collecte afin de réduire les charges de prestations de service.

D'autres actions de réduction de charges et de création de nouveaux produits ont été mises en place à fin 2016, comme la renégociation des contrats des prestataires, la création de nouvelles places de port à sec et l'optimisation du nombre de manutention de bateaux par jour. La concession devrait se rapprocher d'un équilibre en 2017 et dégager, pour la première fois, un bénéfice en 2018.

Enfin, concernant la consolidation des trois concessions du Port Autonome, elles dégagent, en 2016, un résultat consolidé excédentaire de +39 millions (contre +38,2 millions en 2015) dont 20,7 millions de garantie financière au titre de Nouville Plaisance.

5) Port de Plaisance de Boulari

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 dégage un excédent de 2,4 millions, contre 1,3 millions en 2015 grâce à des dépenses en réduction. Néanmoins, on note également une baisse des produits d'exploitation portant sur une diminution de 25 % des ventes de carburant.

L'année 2017 sera marquée par les opérations suivantes :

- la mise en place début 2017 d'un carburant additivé (Excellium) qui devrait relancer les ventes ;
- la poursuite des travaux d'aménagement du port : dragage des sédiments dans le bassin actuel pour créer du foncier supplémentaire et la mise en place d'un second ponton par la ville du Mont-Dore.

B. RAPPORT FINANCIER 2016 DE LA SODEMO

1) Les données du bilan au 31 décembre 2016 (en MF)

ACTIF				PASSIF			
En millions de F	2014	2015	2016	En millions de F	2014	2015	2016
Actif immobilisé	1 446	1 375	1 338	Capitaux propres	392	419	443
dont immo. concédant	790	746	702	dont résultat	21	27	24
dont immo. ren. conces.	53	51	51	autres fonds propres	905	868	829
dont immo. non renouvelables, conces.	417	433	440	Provisions	126	145	180
Actif circulant	1 414	1 371	1 482	Dettes	1 400	1 284	1 343
Stocks de biens	7	8	9	emprunts	200	171	142
Autres créances	882	841	867	Fournisseurs	99	99	130
Disponibilités	521	520	605	Fiscales et sociales	46	39	32
Charges constatées d'av.	3	2	2	Autres dettes	1 055	976	1 039
				Produits constatés d'avance	37	31	26
Subv. PANC inscrite au résultat	566	576	597	Subv. d'exploitation PANC	566	576	597
TOTAL GENERAL	3 426	3 323	3 418	TOTAL GENERAL	3 426	3 323	3 418

2) Détermination du résultat de l'exercice 2016

Synthèse du compte de résultat (en M€)	2014	2015	2016
Produits d'exploitation	587 102 695	552 329 642	563 696 198
<i>dont chiffre d'affaires</i>	<i>553 747 433</i>	<i>539 163 696</i>	<i>542 445 286</i>
Charges d'exploitation	487 185 308	443 547 268	483 019 064
<i>dont salaires et traitements</i>	<i>177 375 934</i>	<i>165 138 615</i>	<i>174 199 473</i>
<i>dont autres charges externes</i>	<i>210 681 408</i>	<i>190 240 126</i>	<i>188 376 088</i>
EBE	99 917 387	108 782 374	80 677 134
Reprises DAP	4 872 293	29 659 738	4 975 357
DAP	79 687 272	97 136 233	60 178 511
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 102 408	41 305 879	25 473 980
Produits financiers	331 621	4 238 082	5 288 570
Charges financières	7 552 368	9 347 367	8 020 692
RESULTAT FINANCIER	-7 220 747	-5 109 285	-2 732 122
Produits exceptionnels	3 154 419	2 111 684	1 648 772
Charges exceptionnelles	440 469	11 629 710	184 032
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 713 950	-9 518 026	1 464 740
Impôts Sociétés	0	0	0
RESULTAT NET	20 595 611	26 678 568	24 206 598

Le résultat global de l'ensemble de l'activité de la société pour l'exercice 2016 est excédentaire à hauteur de 24,2 millions contre 26,6 millions en 2015. Cette baisse s'explique par une hausse des charges d'exploitation (+8,9 %) dont +5,5 % au titre des salaires et traitements.

3) Perspectives 2017

La SODEMO poursuivra en 2017 :

- le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la Ville de Nouméa concernant les travaux d'aménagement des rues de l'Alma-André Ballande et Austerlitz ;
- la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le PANC suite à l'étude « ponton pêcheurs » réalisée en 2016 ;
- le projet global d'aménagement du site de Port Moselle suite à l'étude sur la gestion de l'assainissement des réseaux réalisée en 2016 ;
- les travaux de réaménagement du Port Boulari.

Outre la finalisation des projets susvisés, la SODEMO poursuit son engagement pour la rationalisation et la réduction de ses charges de fonctionnement.

4) Approbation des comptes de la SEML SODEMO pour l'exercice 2016

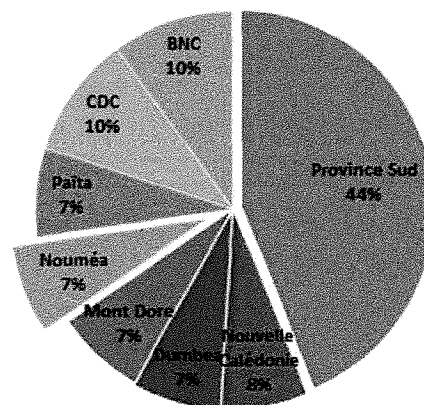
Les comptes et bilan de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SEML SODEMO du 08 juin 2017.

Les comptes et rapports de la société qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver, sont mis à disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

III. La Société d'Economie Mixte AGGLO

La SEM AGGLO a été créée en 2003 à l'initiative des communes de Dumbéa, Mont Dore, Nouméa, et Païta et avec le soutien de la province Sud pour construire et gérer des logements sociaux sur le territoire de l'agglomération du Grand Nouméa. Le capital social est réparti comme suit :

Actionnaires	Nb actions	Valeur nominale	Montant	%
Province Sud	35 000	2 500	87 500 000	43,75%
Nouvelle-Calédonie	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
Dumbéa	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
Mont-Dore	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
Nouméa	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
Païta	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
CDC	8 000	2 500	20 000 000	10%
BNC	8 000	2 500	20 000 000	10%
TOTAL	80 000	2 500	200 000 000	100%

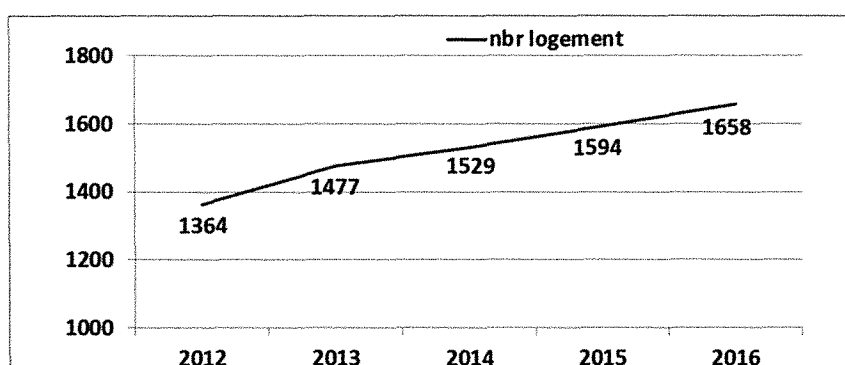


Par ailleurs, la SEM AGGLO est partie prenante dans plusieurs structures créées spécifiquement pour financer des programmes immobiliers en défiscalisation via un montage en loi « Girardin » :

- 9 sociétés civiles immobilières (SCI)
- 1 société civile de placement immobilier (SCPI)
- 1 société anonyme,
- 3 sociétés par actions simplifiées
- 3 sociétés à responsabilités limitées

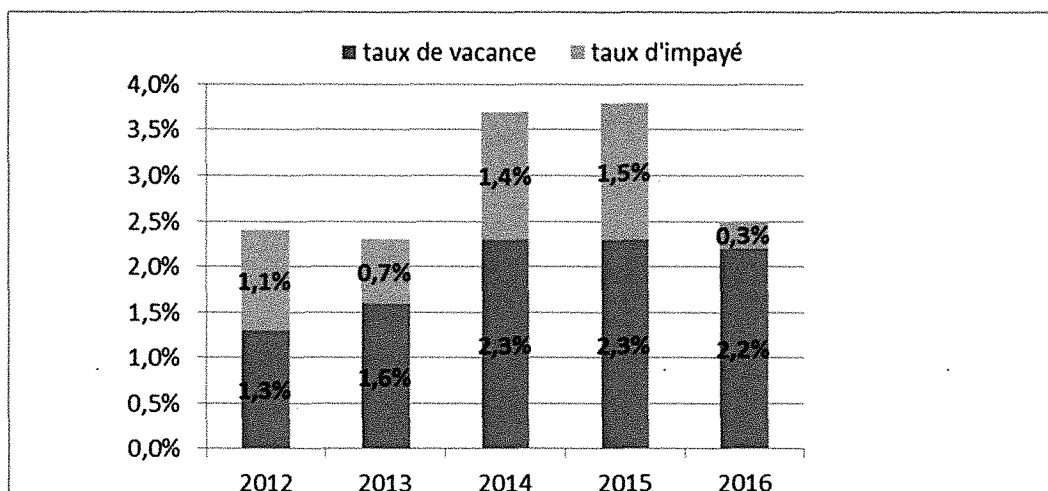
A. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA SEM AGGLO

Au cours de l'année 2016, 64 logements ont été livrés, portant le nombre de logements gérés à 1658 (dont 863 logements en défiscalisation).



La dotation aux provisions pour loyers « impayés » est passée de 17 millions en 2015 à 1,5 millions en 2016. Cette diminution illustre une stabilisation de la dette locataire à fin 2016 grâce à un meilleur suivi des locataires en amont ainsi qu'un processus de recouvrement plus ferme.

Les logements vacants ont représenté 14,8 millions soit 2,2 % pour l'ensemble du parc locatif.



Les programmes immobiliers en cours de réalisation sont :

- Programme 2013 - composé de 4 opérations :

- 1) WE INA : 22 logements au Vallon Dore qui seront livrés en 2017.
- 2) CIKOBIA 3 : 6 logements à Kaméré. Cette opération a été abandonnée.
- 3) MARUTEA : 10 logements en location-accession au Vallon-Dore. Cette opération a été cédée à la SIC.
- 4) MANUAE : 18 chambres à Logicoop. Cette opération a été abandonnée car les riverains se sont fortement opposés à ce projet.

- Programme 2014 - composé de 6 opérations :

- 1) VATOA 2 : 18 logements à Normandie dont la livraison est prévue pour 2017.
- 2) ONDEMIA MA PLAINE (47 logements à Païta) a été livré au cours du 2^e trimestre 2016.

Les 4 autres opérations dont URBANA (28 logements en centre-ville), NUMBA (30 logements à Dumbéa sur mer), LA FLOTILLE (90 logements à Nouméa) et VUA (21 logements au Mont-Dore) sont à l'étude.

- Programme 2015 - composé de 5 opérations

- 1) STELLA 2 : 12 logements dans le centre-ville de Païta sont en cours de construction.
- 2) SYRACUSE : 9 logements à Robinson sont en cours de construction.

3 autres opérations dont GAWE (32 logements à La Coulée), SATINAH (15 logements dans le centre-ville de Païta), LES JARDINS DE LA GARE (22 logements à Païta) sont au stade des études.

- Programme 2016 - composé de 8 opérations

- 1) MONCALM : 17 logements à Nouméa, achetée fin 2016.
- 2) CANOPIA : 30 logements à Païta, en attente de la DGFIP pour démarrer les travaux.
- 3) NETEA : 12 logements à Païta, en attente de la DGFIP pour démarrer les travaux.
- 4) NEKOO BE : 40 logements à Dumbéa sur mer, en cours de dépôt de dossier à la DGFIP.

- 5) ONE SINA : 50 logements à Païta, en cours de dépôt de dossier à la DGFI.
- 6) YAHOUÉ : 12 logements au Mont-Dore, en cours d'étude.
- 7) SA ANO : 21 logements à Nouméa, en cours d'étude.
- 8) TINA VILLAGE : 58 logements à Nouméa en cours de réalisation avec la SIC.

Concernant l'aménagement et la conduite d'opérations internalisées à la SEM AGGLO, l'opération d'aménagement du lotissement Archipel sur la commune du Mont-Dore est décomposée en trois tranches. Les deux premières tranches sont achevées mais étant donné les difficultés de commercialisation, la troisième tranche n'a été lancée qu'en 2016.

B. RAPPORT FINANCIER 2016 DE LA SEM AGGLO

1) Détermination du résultat de l'exercice 2016

<i>En millions</i>	2014	2015	2016
Produits d'exploitation	2 315	2 580	2 616
<i>dont chiffre d'affaires</i>	1 238	1 294	1 310
Charges d'exploitation	1 667	1 934	1 955
EBE	649	645	661
Reprises sur prov.	133	148	141
Dotation aux amortissements et prov.	664	721	716
RESULTAT D'EXPLOITATION	117	82	88
Produits financiers	14	11	7
Charges financières	264	225	194
RESULTAT FINANCIER	-250	-214	-187
Produits exceptionnels	167	174	198
Charges exceptionnelles	0	0	13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	167	174	186
Impôts Sociétés	-	-	-
RESULTAT NET	34	41	86

Les produits d'exploitation sont en progression depuis 2014 grâce à l'avancée des opérations d'ONDEMIA MA PLAINE, la vente des lots du Creek Lucky à Plum, et l'augmentation des loyers perçus, ce qui permet de dégager un résultat d'exploitation excédentaire de 88 millions.

En revanche, le résultat financier reste toujours déficitaire (-187 millions) même s'il s'est amélioré grâce à une baisse des charges d'intérêts.

Quant au résultat exceptionnel, il est positif de 186 millions principalement en raison des reprises de subventions d'investissement amorties.

Globalement, l'exercice 2016 se solde par un résultat net excédentaire de 86 millions contre 41 millions en 2015.

2) Les données du bilan au 31 décembre 2016

ACTIF				PASSIF			
En millions	2014	2015	2016	En millions	2014	2015	2016
Actif immobilisé	20 901	22 618	23 064	Capitaux propres	9 511	9 680	9 907
<i>dont terrains nus</i>	2 140	2 218	2 420	<i>dont résultat</i>	34	41	86
<i>dont construction</i>	18 354	18 965	19 427	<i>dont subv. d'invest.</i>	9 239	9 367	9 507
<i>dont immo. corp. en cours</i>	92	1 115	1 207	Provisions	398	504	610
<i>dont autres immo. Fin.</i>	309	315	722	<i>pour risques</i>	72	116	114
				<i>pour charges</i>	326	389	496
Actif circulant	3 810	2 499	2 655	Dettes	14 802	14 932	15 215
<i>Stocks de biens</i>	1 397	377	355	<i>financières</i>	13 600	13 590	14 054
<i>Créances d'exploitation</i>	63	499	498	<i>d'exploitation</i>	129	113	110
<i>Créances diverses</i>	1 008	475	282	<i>Diverses</i>	1 073	1 229	1 051
<i>Disponibilités</i>	1 342	1 149	1 521	<i>dont fournisseur d'invest.</i>	704	880	660
Charges constatés d'av.	0	0	13	Pdts constatés d'av.	0	0	0
TOTAL GENERAL	24 711	25 117	25 732	TOTAL GENERAL	24 711	25 117	25 732

L'actif immobilisé net est en augmentation de 446 millions par rapport à 2015 grâce aux immobilisations en cours (programmes locatifs en cours jusqu'à la livraison).

De même, l'actif circulant enregistre une hausse de 156 millions tirée par une hausse significative des disponibilités grâce notamment à l'échéance de dépôts à terme en 2016.

Enfin, les provisions, constituées principalement de provisions pour gros entretien, augmentent annuellement de manière régulière sur la période 2014-2016 correspondant à l'évolution normale et proportionnelle des risques par rapport à l'augmentation du parc locatif.

3) Perspectives 2017

La SEM AGGLO poursuit sa mutation initiée en 2015. Une restructuration des services a permis d'optimiser les actions des équipes, notamment en matière d'entretien du patrimoine. Les métiers de la société ont été clarifiés autour d'un axe stratégique orienté principalement vers l'habitat locatif aidé. La production de logements a été relancée : ce sont près de 650 logements qui sont programmés pour les années à venir. 49 logements seront livrés prochainement ; 133 autres seront mis en chantier avant la fin de l'année 2017.

4) Approbation des comptes de la SEM AGGLO pour l'exercice 2016

Les comptes et bilan de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SEM AGGLO du 29 juin 2017.

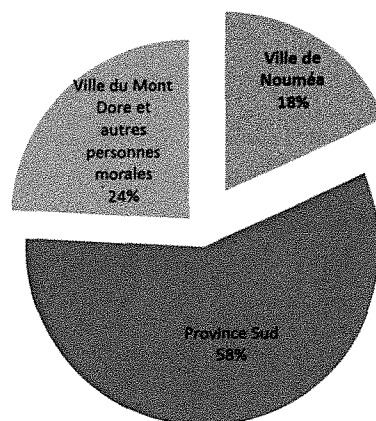
Les comptes et rapports de la société qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver, sont mis à disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

IV. La SEM de TINA

La SEM de Tina a été créée le 15 janvier 1991 pour réaliser puis de prendre en exploitation un ou plusieurs golfs en Nouvelle-Calédonie, et plus généralement toutes infrastructures d'intérêt touristique, y compris hôtelières.

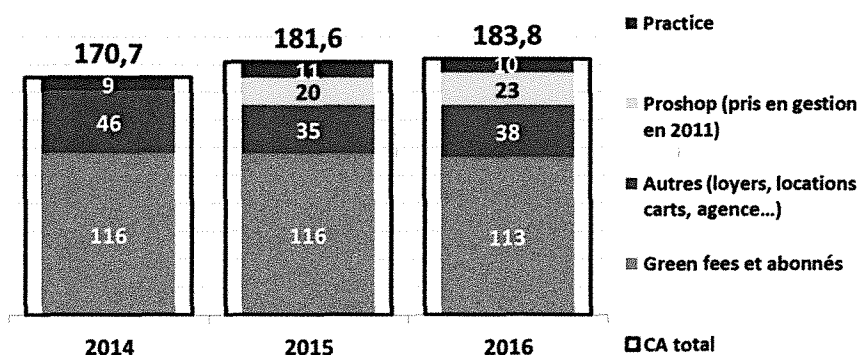
Le capital la SEM de Tina est réparti entre plusieurs actionnaires se décomposant comme suit :

Actionnaires	
Ville de Nouméa	18%
Province Sud	58%
Ville du Mont Dore	1%
Personnes physiques	13%
Personnes morales	10%

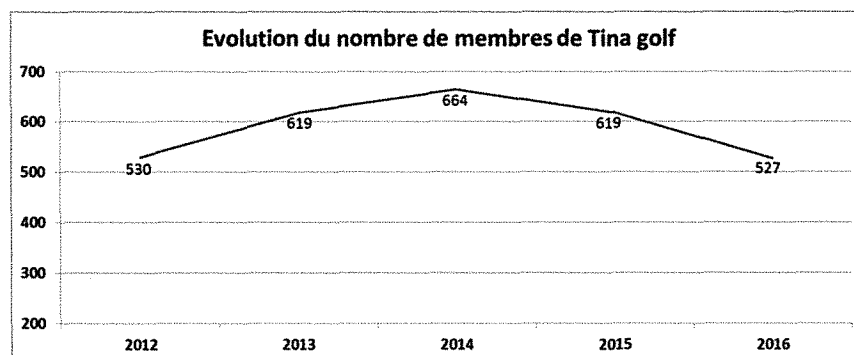


A. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA SEM DE TINA

Evolution du chiffre d'affaires de la SEM depuis 2014



Le chiffre d'affaires continue de progresser en 2016 (+2,17 millions, soit 1,2 %), alors que le nombre de membres du golf diminue : 527 contre 619 en 2015, soit un recul de 15 %.



B. RAPPORT FINANCIER 2016 DE LA SEM DE TINA

1) Détermination du résultat de l'exercice 2016

Synthèse du compte de résultat	2014	2015	2016
Charges d'exploitation dont :	183 762	186 787	195 007
Achats	50 892	63 194	52 025
Variation de stocks	-47	-1 794	1 123
Services extérieurs	20 077	19 027	24 437
Salaires et traitements	67 639	63 370	67 681
Charges sociales	25 689	23 129	24 192
Impôts et taxes	1 618	1 537	1 280
Dotations	16 883	16 490	21 605
Produits d'exploitation dont :	172 089	184 714	185 482
Chiffre d'affaires net	170 727	181 620	183 797
Autres produits d'exploitation	406	21	36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11 673	-2 073	-9 525
Charges financières	1 136	851	1 421
dont intérêts de la dette	939	791	1 226
Produits financiers	65	919	212
RESULTAT COURANT	-12 744	-2 004	-10 733
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	4 859	13 157	13 059
Charges exceptionnelles	425	228	173
dont charges sur exercices antérieurs	0	0	0
Produits exceptionnels	6 697	7 994	19 138
dont quote part de subvention d'investissement	6 187	7 994	6 537
dont produits sur exercices antérieurs	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 471	5 762	8 232

En 2016, le résultat de l'exercice est à nouveau excédentaire de 8,2 millions, essentiellement grâce aux produits exceptionnels sur opérations de gestion.

La baisse du nombre de membres sur l'année 2016 confirme la tendance initiée en 2015 due à la contraction des dépenses des jeunes ménages et à la remise à niveau progressive du golf de Dumbéa. Cette baisse n'a pourtant que peu d'impact sur le chiffre d'affaire qui a progressé grâce à la boutique, à la fois en termes de vente et en termes de marge.

2) Les données du bilan au 31 décembre 2016

ACTIF				PASSIF			
En millions	2014	2015	2016	En millions	2014	2015	2016
Actif immobilisé	380	395	379	Capitaux propres	310	309	311
Autres immo. incorp.	337	337	337	dont capital social	325	325	325
Inst. tech. mat. & outill	32	43	31	dont résultat de l'ex.	-6	6	8
Autres immo. corp.	10	14	10	dont subv. d'invest.	25	17	11
Divers	1	1	1	Provisions	7	7	10
Actif circulant	27	24	22	Dettes	89	104	79
Stocks de biens	13	16	15	Groupes et associés	43	67	47
Créances	3	3	4	Emprunt	9	6	2
Disponibilités	12	5	4	Fournisseurs	11	12	13
				Fiscales et sociales	23	15	15
Charges constatés d'av.	0	0	0	Diverses	3	5	3
TOTAL GENERAL	407	420	401	TOTAL GENERAL	407	420	401

Le SEM de Tina a reçu en 2016 des subventions de la province Sud d'un montant de 20 millions, pour le changement des chambres froides du restaurant, l'achat d'une gazonnière, la rénovation du tee n°14 et pour l'achat de divers matériels.

3) Perspectives 2017

Dans un contexte économique difficile, l'objectif de la SEM DE TINA pour l'année 2017 est d'axer son développement sur le tourisme de croisière en pleine progression, en concluant un partenariat avec une société de transport afin d'offrir des tarifs très attractifs pour leur déplacement jusqu'au golf.

Par ailleurs, des investissements sont programmés en 2017, tels que la rénovation du restaurant du golf et du faré ainsi que la construction d'un 19^{ème} trou nécessaire aux entraînements de l'école et du club.

4) Approbation des comptes de la SEM DE TINA pour l'exercice 2016

Les comptes et bilan de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SEML de Tina du 21 juin 2017.

Les comptes et rapports de la société qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver, sont mis à disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

* * *

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de gestion et les comptes financiers de chacune des SEML pour l'exercice 2016.

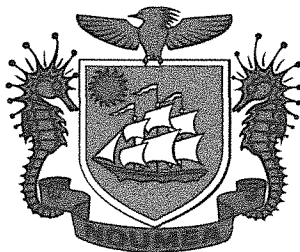
Tel est l'objet des quatre projets de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

912
P

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Francine BEYNEY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 38	M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (9 procurations)	: 47	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

SORTIE DE :**M. N.VIGNOLES**

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SEML SECAL pour l'exercice 2016

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991,

VU les comptes et rapports de la SAEM SECAL arrêtés par le conseil d'administration du 22 juin 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/769 du 23 octobre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la Société d'Economie Mixte SECAL pour l'exercice 2016.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

14 NOV. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

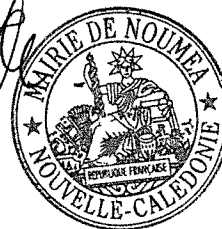


NOUMEA, LE

15 NOV. 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D. F.
AFFICHAGE

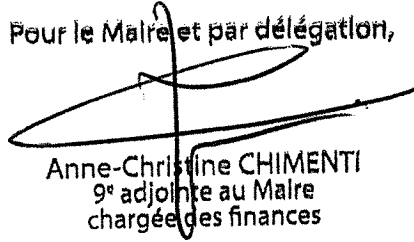
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

~~et notifié~~

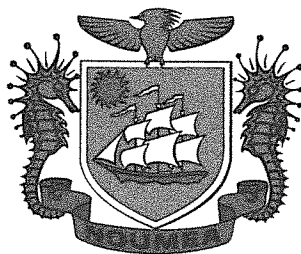
et ~~lui~~ publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

913

P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
30.10.2017

DATE D'AFFICHAGE
07.11.2017

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Kareen CORNAILLE
Mme Chantal BOUYE
M. Daniel LEROUX
Mme Diane BUI-DUYET
Mme Françoise SUVE
M. Dominique SIMONET
Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Patricia VAN RYSWYCK
M. Nicolas VIGNOLES
Mme Marie-Noëlle LOPEZ
M. Tristan DERYCKE
Mme Martine LAGNEAU
Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Pierre FAIRBANK
Mme Valérie LAROQUE
M. Mathieu OUANEMA
Mme Janine BAJON
M. Kalisito MUSUMUSU

Mme Christine BELLET
M. Henri OUILLEMON
M. Patrick SENS
M. Christophe DELESSERT
Mme Charlene SOERIP
M. Marc DESCHAMPS
Mme Liliane CONDOUMY
M. André WAMO
Mme Isabelle LAFLEUR
M. Philippe BLAISE
Mme Isabelle CHAMPMOREAU
Mme Sonia BACKES
Mme Félicia BALLANGER
M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Francine BEYNEY
M. Charles ERIC
Mme Dominique KORFANTY
M. Angélo PITO
Mme Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de
conseillers en exercice : 53

Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 48
(9 procurations)

M. Marc MANSEL
M. Marc ZEISEL
Mme Sabine KAGY
M. Christophe OBLED
Mme Karine DESTOURS
Mme Germaine NEWEDOU
M. Alexandre MACHFUL

M. Christophe CHEVILLON
Mme Laurène CASSAGNE
Mme Jinezi Annie QAEZE
M. Gaël YANNO
M. Jean-Claude BRIAULT
M. Gilles UKEIWE
Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SEML SODEMO pour l'exercice 2016

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 26 janvier 1991,

VU les comptes et rapport de la SEML SODEMO arrêtés par le conseil d'administration du 08 juin 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/769 du 23 octobre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la Société d'Economie Mixte SODEMO pour l'exercice 2016.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

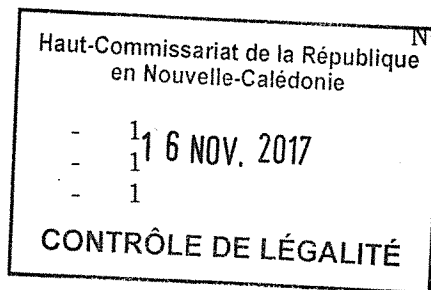
ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

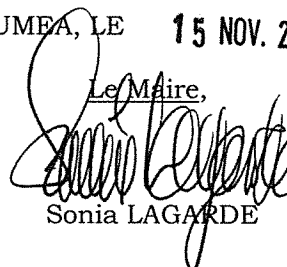
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

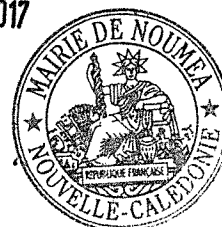
POUR EXTRAIT CONFORME

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D. F.
AFFICHAGE



NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



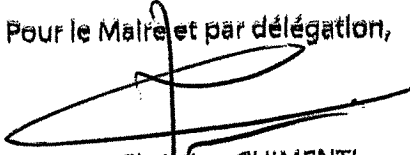
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

~~et notifié~~

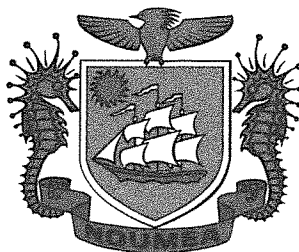
et ~~lui~~ publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
30.10.2017

DATE D'AFFICHAGE
07.11.2017

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Francine BEYNEY
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 39	M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
(9 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 914
approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la société anonyme
d'économie mixte SEM de l'AGGLO, pour l'exercice 2016

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991.

VU les comptes et rapports de la SAEM SEM de l'AGGLO SECAL arrêtés par le conseil d'administration du 29 juin 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/769 du 23 octobre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la Société Anonyme d'Economie Mixte SEM de l'AGGLO pour l'exercice 2016.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

14 NOV. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D. F.
AFFICHAGE

-
-
-

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie	
1	16 NOV. 2017
1	
1	
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ	

15 NOV. 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

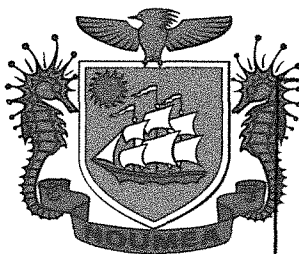
~~et notifié~~

et ~~lui~~ publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

VILLE DE NOUMEA

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
DATE D’AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O’CONNOR	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	39	M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (9 procurations)	:	48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SEML de TINA pour l'exercice 2016

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991,

VU les comptes et rapports de la SEML de Tina arrêtés par le conseil d'administration du 21 juin 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/769 du 23 octobre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la Société d'Economie Mixte Locale de TINA pour l'exercice 2016.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

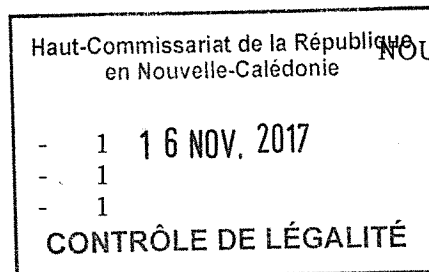
ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

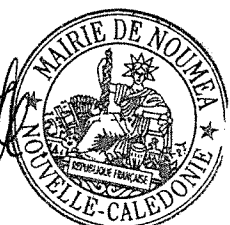
DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D. F.
AFFICHAGE



NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

~~et notifié~~

et ~~Le~~ publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances